

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 05 juin 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 29/05/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. HEIM Philippe), MME BOUSQUET Audrey, MME BENSETTI Nawel (Procuration de M. COSQUER Cyril), M. MEDALLE Henri, MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration de MME PECOLLO Anabelle), MME BARTHE DELANOË Anne-Marie (Procuration de M. DUPUIS Alain), M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), M. ROUSSEAU Lionel, MME VERGNES Brigitte, M. CHABRIDON Olivier, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, M. JUNIOT LEVY Yoann, MME AILLOS Hélène, MME DAMOISON MONTEILS Céline, M. CUPOLI Michel, M. GOUTY Michel, MME MENOUE-AMIEL Josiane (Procuration de MME NOUVEL Nathalie), MME LAROCHELLE Muriel, M. COQUELET Christophe.

Date d'affichage : 29/05/2026

Absents excusés : M. HEIM Philippe (Procuration à M. DUFOUR Thierry), M. DUPUIS Alain (Procuration à MME BARTHE DELANOË Anne-Marie), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude), MME PECOLLO Anabelle (Procuration à MME LAGHZAOUI Nawal), M. COSQUER Cyril (Procuration à MME BENSETTI Nawel), MME NOUVEL Nathalie (Procuration à MME MENOUE-AMIEL Josiane).

Secrétaire : MME BENSETTI Nawel.

N° DEL2026-45 : Tarification Cantine : Année Scolaire 2026-2027.

- **Vu** le règlement du service de restauration scolaire voté le 19 juin 2019,
- **Vu** la délibération n°2025-29 du 23 juin 2025 établissant les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- **Vu** le coût du repas pour l'année 2025 ;
- **Considérant** la volonté du Conseil Municipal de Puygouzon d'établir une tarification sociale des repas cantine en fonction des revenus des usagers ;
- **Considérant** le dispositif d'aide de l'État à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires « cantine à 1 euro » ;
- **Considérant** la bonification d'aide de l'État à hauteur d'1 euro par repas dès lors que la collectivité s'engage à respecter les engagements liés à la loi EGALIM ;
- **Considérant** l'inflation sur les produits alimentaires, les fluides et autres charges de gestion courante de la restauration scolaire ;
- **Considérant** la part croissante de produits bio et locaux dans la constitution des repas ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de **modifier** les tarifs de cantine par repas pour l'année scolaire 2026-2027 comme suit :

Familles de Puygouzon					
	1^{ère} Tranche QF < 500	2^{ème} Tranche 501<QF<700	3^{ème} Tranche 701<QF<1000	4^{ème} Tranche 1001<QF<1500	5^{ème} Tranche QF>1501
TARIF NORMAL	1,00€	1,00€	1,00€	4,70€	4,80€
TARIF MAJORÉ	Tarif unique pour toutes les tranches : 6,05€				
Familles des communes extérieures					
TARIF NORMAL	Tarif unique pour toutes les tranches : 6,55€				
TARIF MAJORÉ	Tarif unique pour toutes les tranches : 7,05€				
Adultes					
TARIF UNIQUE	Tarif unique : 7,25€				

- **DÉCIDE** de maintenir la **gratuité** pour les enfants fournissant un panier repas pour raison médicale certifiée par le médecin scolaire ;
- **DÉCIDE** de mettre à jour les tarifs dans le règlement du service de restauration scolaire.

*Ainsi délibéré, les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Nawel BENSETTI



Le Maire

Thierry DUFOUR

